



Commission Féminine

PROCES-VERBAL N°5

Réunion restreinte 31/10/2023

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défailante**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent **être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie**.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non-utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

CRITERIUMS FEMININ

2^{ème} Appel : 1

U15F

Match N° 27270095 AFP 18 / CHAMPIONNET du 14/10/23

La commission enregistre le forfait général du club PARIS FEMININ FUTSAL CLUB XIII en critérium senior à 7 (Mail du 30/10/2023).

La commission intègre le club du FC SOLITAIRE à la place.